

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 janvier 2020, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 001.01.2020

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 002.01.2020

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 31 décembre 2019 au montant de 503 136.47 \$ ainsi qu'au 10 janvier 2020 au montant de 124 589.51 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 003.01.2020

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 18 DÉCEMBRE 2019

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 2 et 18 décembre 2019 tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour décembre 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

SUIVI DU CONSEIL

Toutes les questions posées par les citoyens présents le 2 décembre 2019 ont été répondues.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 004.01.2020

INSCRIPTION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'acquitter les frais de cotisation annuelle à l'Association des professionnels à l'outillage municipal pour monsieur Mike Béland pour un montant de 110,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 005.01.2020

AUTORISATION AU DIRECTEUR À PRÉSENTER ET SIGNER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2020

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désigne monsieur Mike Béland, directeur des services techniques et travaux publics comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs à tous projets relevant de son service et déposer les demandes d'aide financière pour 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 006.01.2020

ACQUISITION D'UN CAMION « PICK-UP » POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité a budgété un montant de 30 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de service pour les incendies;

ATTENDU QUE le chef incendie par intérim a ciblé plusieurs camions usagés à vendre dans la région de Drummondville;

ATTENDU QUE le comité incendie recommande l'achat d'un Chevrolet Silverado 2014 au montant de 22 789 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé Sylvain Proulx,**

Il est résolu de faire l'acquisition d'un camion « pick-up » Chevrolet Silverado 1500 LT 2014, tel que décrit à la fiche d'inventaire # 8807UA publiée par Hyundai Drummondville au montant de 22 789 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 007.01.2020

COMPENSATION MENSUELLE DE 20 \$ PAR POMPIER POUR LEUR SERVICE INTERNET CELLULAIRE

ATTENDU QUE les pompiers reçoivent les communications via Survie-Mobile lors d'un appel de service incendie, nécessitant un forfait internet;

ATTENDU QUE le comité incendie recommande le versement d'une compensation mensuelle par pompier;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'octroyer aux pompiers une allocation mensuelle de 20 \$ pour compenser l'utilisation de leur téléphone cellulaire au service de la municipalité.

QUE chaque pompier recevant l'allocation mensuelle s'engage à maintenir son forfait internet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 008.01.2020

**PRODUCTION D'UNE DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ
CONCERNANT LE LOT 5 154 946**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'exclusion à la CPTAQ pour exclure une partie du lot 5 154 946 de la zone agricole;

ATTENDU QUE la municipalité désire y aménager des sentiers pédestres;

ATTENDU QUE la municipalité devra également obtenir l'autorisation du MELCC;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser madame Mylène Murray, urbaniste, à préparer le dossier complet présentant la demande d'exclusion pour une partie du lot 5 154 946.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 009.01.2020

**AUTORISATION AU COODONNATEUR DES LOISIRS À PRÉSENTER
ET SIGNER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2020**

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désigne Jaclyn Joyal, coordonnateur du service des loisirs comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs à tous projets relevant de son service et déposer les demandes d'aide financière pour 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 010.01.2020

OCTROI D'UN BUDGET DE 7 000 \$ POUR LA FÊTE DES NEIGES

ATTENDU QU'un montant de 7 000 \$ a été inscrit au budget 2020 pour l'organisation de la Fête des Neiges tenue les 7 et 8 février prochains;

**Sur présentation de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est autorisé d'octroyer un budget de 7 000 \$ pour l'événement hivernal « Fête des neiges » des 7 et 8 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 011.01.2020

**DON AU COMITÉ PARTAGE – REVENUS DES POURBOIRES ET DE LA
VENTE DE BILLETS DU CASQUE MODIFIÉ**

Abrogée par la
résolution
041.02.2020

ATTENDU QUE le comité de la Fête des neiges recommande de remettre à un organisme du milieu l'argent amassé provenant des pourboires et de la vente de billets pour le tirage d'un casque de pompier modifié;

ATTENDU QUE le comité de la Fête des neiges suggère de remettre l'argent au Comité partage pour venir en aide aux familles germainoises dans le besoin;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter la recommandation du comité de la Fête des neiges et remettre les sommes amassées provenant des pourboires et de la vente de billets de tirage au Comité partage, tel que décrit en préambule.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 012.01.2020

DÉROGATION FÊTE DES NEIGES – BRUIT

ATTENDU QUE la Fête des neiges, organisée pour tous les citoyens, se tiendra les 7 février de 16 h à 23 h et 8 février 2020 de 10 h à 16 h;

ATTENDU QUE l'article 36 du règlement 616-19 en vigueur s'applique;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la demande de dérogation afin de prolonger les heures autorisées pour le bruit de cette fête populaire tel qu'indiqué à l'article 36 du règlement 616-19 présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DU SURVEILLANT DE PARC

Reporté au mois prochain.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 637-19 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET TAUX D'INTÉRÊTS

Madame la conseillère Chantal Nault, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 637-19 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts;
- dépose le projet du règlement numéro 637-19 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts.

RÉSOLUTION 013.01.2020

COTISATION ANNUELLE 2020 À L'ADMQ

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'acquitter les frais d'adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour Nathalie Lemoine pour un montant total de 852,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 014.01.2020

ADHÉSIONS 2020 – FQM – QUÉBEC MUNICIPAL ET RÉSEAU D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'acquitter les frais d'adhésions annuelles aux associations suivantes :

- Fédération québécoise des municipalités : 3 752,45 plus taxes;
- Québec municipal : 520,00 \$ plus taxes.

Que l'adhésion au Réseau d'informations municipales ne soit pas renouvelée pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 015.01.2020

ARCHIVES – PHASE 3 – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la Société d'histoire de Drummondville, OSBL, présente une offre de service pour effectuer la phase 3 des archives à un tarif horaire de 46 \$ non taxable;

ATTENDU QUE la phase 2 a été effectuée en 2019;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de la gestion documentaire 2020 à la Société d'histoire de Drummond au taux horaire présenté dans l'offre de services en date du 11 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 016.01.2020

NOMINATION RESPONSABLE OBNL

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de nommer monsieur le conseiller Sylvain Proulx à titre de responsable auprès des OBNL et organismes du milieu en opération sur le territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 017.01.2020

MANDAT À ME NATHALIE JODOIN, NOTAIRE – BAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET 142383 CANADA INC.

ATTENDU QUE la municipalité s'est entendue avec le représentant de la compagnie 142383 Canada inc. pour la signature d'un bail à long terme pour la location d'un immeuble permettant l'aménagement de sentiers;

ATTENDU QUE le représentant de la compagnie 142383 Canada inc. suggère de nommer Me Nathalie Jodoin pour rédiger le projet de bail selon l'entente déjà signée;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater la notaire Nathalie Jodoin pour effectuer la rédaction du bail entre les deux parties conformément à l'entente acceptée.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 018.01.2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AHMV

Sur proposition de Stéphane Gauthier,

Appuyé de Chantal St-Martin,

Il est résolu de verser une aide financière de 150,00\$ à l'Association de hockey Mineur des Villages pour le tournoi qui aura lieu à Saint-David le 21 mars 2020.

Que messieurs les conseillers Sylvain Proulx et Patrice Boislard représentent la municipalité lors de la remise de l'aide financière.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 019.01.2020

ENGAGEMENT À NE PAS ALIÉNER L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 5 153 403

ATTENDU QU'UN litige a présentement cours entre la Municipalité et l'entreprise Trans-Immo 2009 inc. relativement à l'immeuble identifié comme étant le lot 5 153 403;

ATTENDU QUE la Cour du Québec est saisie du dossier, lequel porte le numéro de cour 405-22-005481-1952;

ATTENDU QUE l'entreprise Trans-Immo 2009 inc., par le biais de ses procureurs, s'est engagée auprès du procureur de la Municipalité à ne pas présenter d'ordonnance de sauvegarde dans ce dossier, dans la mesure où la Municipalité s'engage à ne pas aliéner l'immeuble en litige, et ce, d'ici à ce que le jugement au mérite intervienne dans le dossier portant le numéro de cour 405-22-005481-1952;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité ainsi que dans celui de la justice de limiter les procédures judiciaires et les frais qui y sont inhérents;

ATTENDU QUE la présente résolution se fait sans préjudice aux droits de la Municipalité et sans reconnaissance par cette dernière des prétentions de l'entreprise Trans-Immo 2009 inc.;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu que la Municipalité s'engage à ne pas vendre ou disposer de quelque façon que ce soit de l'immeuble identifié comme étant le lot 5 513 403, et ce, jusqu'à ce que le jugement final de la Cour du Québec soit rendu dans ledit dossier portant le numéro de cour 405-22-005481-1952.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 020.01.2020

MAISON DES JEUNES – OPÉRATION TEMPORAIRE DE VENTE DE COLLATIONS – SAISON HIVERNALE

ATTENDU QUE l'espace de cuisine communautaire au centre des loisirs peut être utilisé pour vendre des collations pendant la saison de patinage;

ATTENDU QUE les membres du conseil suggèrent d'offrir à la Maison des jeunes *La Barak* de prendre en charge la vente de collations leur permettant de ramasser des sous et d'assurer une présence au centre;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'offrir à la Maison des jeunes *La Barak* de prendre en charge la vente de collations durant la saison du patinage extérieur, leur permettant ainsi de ramasser des sous et d'assurer une présence au centre des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 021.01.2020

AUTORISATION DE PASSAGE LE DÉFI DES DEMOIS'AILES DU 8 AU 12 JUILLET 2020

ATTENDU QUE l'organisation pour le Défi des Demois'Ailes demande l'autorisation de passage sur notre territoire;

ATTENDU QUE ce défi consiste en une course à pied à relais d'environ 750 km répartis sur 4 jours, qui se déroulera du 8 au 12 juillet 2020, plus précisément sur le territoire de la municipalité le 10 juillet;

ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par l'organisation;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec est partenaire et a délivré un permis d'événement, soit le 7007-20-004;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser le passage du Défi des Demois'Ailes sur le territoire de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham entre le 8 et 12 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 022.01.2020

MANDAT ARPENTEUR – LOT 5 154 946

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent mettre en vente la partie du terrain se trouvant dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE les membres du conseil recommandent de déposer une demande d'exclusion à la CPTAQ pour une partie du lot 5 154 946;

ATTENDU QUE la nécessité d'obtenir les superficies exactes de la partie de lot à exclure;

ATTENDU QU'il faudra unifier la partie se trouvant en zone agricole avec le lot 5 754 140;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de mandater l'arpenteur Pierre Grondin afin de procéder à l'opération cadastrale pour le lot 5 154 946.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 023.01.2020

EMBAUCHE SURVEILLANT DE PATINOIRE

ATTENDU QUE le coordonnateur du service des loisirs a procédé à des entretiens d'embauche pour combler le poste de surveillant de patinoire;

ATTENDU QUE le coordonnateur du service des loisirs recommande l'engagement de Vincent Cartier;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de Vincent Cartier pour occuper le poste de surveillant de patinoire selon les conditions fixées.

QUE le coordonnateur vérifie si le candidat possède le RCR, dans le cas contraire, lui fournir un bottin des ressources à contacter en cas d'urgence.

Adopté à l'unanimité.
RÉSOLUTION 024.01.2020

EMBAUCHE TEMPORAIRE – PRÉPOSÉ À L'ARROSAGE DE PATINOIRE

ATTENDU QUE le coordonnateur du service des loisirs a contacté monsieur Sylvain McMahon pour occuper un poste temporaire à titre de préposé à l'arrosage de patinoire;

ATTENDU QUE monsieur McMahon est disponible à raison de 15 heures par semaine, pendant 4 semaines;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'embauche temporaire de Sylvain McMahon pour occuper le poste de préposé à l'arrosage de patinoire aux conditions stipulées en préambules et entendues avec ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 025.01.2020

CERTIFICAT DE PAIEMENT #10 CENTRE DES LOISIRS

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte n°10 présenté par monsieur Michel Faucher, architecte, de la *Firme Faucher Gauthier architectes inc.* en date du 18 décembre 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la construction du centre des loisirs, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Tijaro inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 268 962,33 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 026.01.2020

CHÈQUE AU MDDELCC POUR DEMANDE D'ARTICLE 32 – 2 772 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – PHASE 2

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées, la municipalité doit procéder à une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE cette autorisation est obligatoire afin de procéder à la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a mandaté la firme EXP dans la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de ce projet :

ATTENDU QUE la demande de l'article 32 doit être accompagnée d'un chèque au montant de 2 772,00 \$ à l'ordre du MELCC;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

PAR CES MOTIFS, il est résolu d'émettre un chèque au montant de 2 772,00 \$ à l'ordre du MELCC pour la demande de l'article 32 dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées phase 2.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 027.01.2020

PLAN ET DEVIS – DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – PHASE 2

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées, la municipalité doit procéder à une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation d'une phase 2;

ATTENDU QUE cette autorisation est obligatoire afin de procéder à la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a mandaté la firme EXP pour une réalisation d'une étude d'alternative de ce projet :

ATTENDU QUE cette étude propose trois alternatives pour réaliser la phase 2 :

- 1) Alternative 1 – Réacteur RBGS suivi des flottateurs à l'air dissous (DAF) : 5 371 218,09 \$
- 2) Alternative 2 – Réacteur RBGS suivi des étangs facultatifs : 3 459 000,80 \$
- 3) Alternative 3 – Amélioration RBGS par ajout de média dans la cellule 2 : 289 838,41 \$

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

PAR CES MOTIFS, il est résolu de mandater la firme EXP pour préparer les plans et devis de la phase 2 suivant l'alternative 3.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 028.01.2020

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

- **QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham autorise la présentation du projet de Dek Hockey au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désigne monsieur Jaclyn Joyal, coordonnateur du service des loisirs comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 029.01.2020

APPUI AU PROJET DEK HOCKEY

QUE le conseil municipal appuie le projet de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham pour le Dek Hockey afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, dans l'intérêt de toute sa population.

Adopté à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 19:50 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale